

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 06 octobre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Jean Pierre BUERBA procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022** est approuvé à l'unanimité.

TARIFS D'ELECTRICITE - CAMPING 2023

(89-2022)

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique européen, qui entraîne des augmentations importantes des dépenses électriques pour les collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs concernant les consommations d'électricité au camping municipal.

- **Pour les emplacements des clients de passage :**
 - Par nuit :
 - 4 ampères : 3,90 € TTC (3,50 € en 2022)
 - 10 ampères : 6 € TTC (5,90 € en 2022)
 - Par mois :
 - 4 ampères : 65 € TTC (55 € en 2022)
 - 10 ampères : 95 € TTC (95 € en 2022)

- **Pour le stationnement à l'année :**
 - Mobil-home
 - 0,30 €/KWh consommé (0,20 € en 2022)

- Caravane
 - Pour un supplément de 10 ampères : 3 €/jour ou 55€/mois (2,40 €/jour en 2022)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'augmentation des tarifs d'électricité 2023 proposés pour le camping municipal.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau